

DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2013



MAIRIE  
DE  
**VILLEDIEU**

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50  
Télécopie : 04.90.28.96.82

Étaient présents : Pierre Arnaud, maire ; Sandrine Blanc, première adjointe ; Armelle Dénéreaz ; Roland Fontana ; Jean-Laurent Macabet ; Michèle Mison ; Aurélie Monteil, quatrième adjointe ; Guillaume Portugues, deuxième adjoint Majo Raffin ; Olivier Sac.

Étaient absents excusés : Philippe de Moustier, troisième adjoint ayant donné procuration à Pierre Arnaud.

Étaient absents : Valéry Barbato ; Nadine Bernard ; Jean Marie Dusuzeau.

Aurélie Monteil est nommée secrétaire de séance.

Séance ouverte à 20 h 40

### I. CONTRACTUALISATION 2013

Le maire fait part à l'assemblée du courrier du Conseil Général reçu en janvier, informant la commune que l'assemblée départementale a arrêté les modalités de mise en œuvre de l'avenant 2013 de la phase contractuelle 2012-2014. À ce titre, la dotation pour 2013, pour la commune est de 43 300 €, qu'il convient d'affecter. Après étude par les différentes commissions communales, il est proposé la répartition suivante :

Opération	Dépense totale HT	Contractualisation conseil général
Bornes à incendie	6 659 €	4 661 €
Informatique mairie école	2 469 €	1 729 €
Sources	8 460 €	5 922 €
Skate-park	5 016 €	3 511 €
Voirie	4 536 €	3 175 €
Chaudière logements école	2 926 €	2 048 €
Eaux pluviales	20 903 €	12 584 €
Réseau assainissement	20 903 €	9 670 €

*Unanimité.*

### II. DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3 - COMMUNE

Le maire explique à l'assemblée que suite à l'arbitrage de la contractualisation 2013, certaines opérations d'investissement doivent être modifiées, il propose les virements suivants :

Compte dépenses :

Chapitre	Compte	Opération	Libellé	Montant
23	2315	156	Sources	6 200,00
23	2315	174	Aménagement logements (Pythoud)	- 9 200,00
23	2315	137	Aménagement skate park	3 000,00

## Compte recettes :

Chapitre	Compte	Opération	Libellé	Montant
13	1323	156	Sources	5 922,00
13	1323	137	Aménagement skate park	3 511,00
13	1323	129	Informatique mairie	1 729,00
13	1323	163	Révision PLU	- 5 832,00
13	1323	175	Fonds de commerce Villadeï	- 5 330,00

*Unanimité.*

### III. DEVIS POUR LES TRAVAUX DE LA SOURCE SAINT-LAURENT

Jean-Laurent Macabet fait part à l'assemblée de son travail pour la réparation de la fuite sur la source St Laurent. Deux solutions sont possibles :

- Réparer la casse pour la 4<sup>ème</sup> fois sachant que ça ne tiendra pas longtemps puisque le terrain bouge et la canalisation qui est en fonte ne supporte pas les mouvements de terrain.
- Changer 180 mètres de canalisation en PVC de 110 de diamètre à 4 mètres de profondeur, de la 3<sup>ème</sup> caverne à la 1<sup>ère</sup> purge, pour un montant de 10 118,16 € TTC.

*Unanimité* pour la 2<sup>ème</sup> solution.

Jean-Laurent Macabet évoque aussi le problème de la source de St Claude qui ne coule plus et pour lequel on ne trouve pas de solution. Possible que l'eau ait emprunté un autre chemin, où alors est-ce le fait qu'il ait beaucoup de forage en amont ?

### IV. DEVIS POUR L'INSCRIPTION SUR LE MUR DE L'ECOLE

Aurélie Monteil propose de reporter ce point lors d'un prochain conseil municipal, car nous n'avons pas encore reçu suffisamment de devis.

*Unanimité.*

### V. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Guillaume Portugues explique que le contrat de Rémi Lavaud, adjoint technique, se termine le 25 novembre prochain. Une réunion a eu lieu avec l'intéressé, les élus en charge des services techniques et le maire sur la reconduction du contrat de stagiaire. Toutes les parties étant d'accord, Guillaume Portugues propose de reconduire le contrat de Rémi Lavaud à compter du 26 novembre 2013 et de modifier le tableau des effectifs, conformément à la législation.

*Unanimité.*

### VI. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COPAVO N°8

Le Maire explique à l'assemblée qu'il convient de procéder à une modification des statuts de la communauté de communes sur les points suivants :

- Les statuts doivent être régularisés avec l'arrêté inter-préfectoral n°2013 007-001 du 7 janvier 2013, pris conjointement par les Préfets de la Drôme et du Vaucluse, portant extension du périmètre de la Communauté de communes Pays Vaison Ventoux par intégration des communes de Mollans-sur-Ouvèze et Saint-Roman-de-Malegarde à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- Modification du nom de la structure d'accueil petite enfance de Vaison-la-Romaine, ainsi que du RAM et du LAEP : Le multi-accueil s'appelle désormais *Les Ecoreuils*. Le RAM et le LAEP ont pris pour dénomination commune « A Petits Pas ».
- La Copavo est appelée à co-financer la construction d'une nouvelle caserne de Sapeurs-Pompiers sur le territoire. Ce point a été approuvé lors du débat d'orientation budgétaire 2013 pour une inscription budgétaire sur 2014. Il doit être inscrit de manière formelle dans les statuts.

- La Copavo s'est engagée à participer au financement des équipements liés à la couverture internet Très Haut Débit du territoire. Ce point doit être ajouté à ses compétences.
- La Copavo assure la coordination des démarches relatives à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires sur son territoire. Il convient de préciser ce point parmi ses actions en faveur de la jeunesse.
- La compétence « Action sociale » doit être réactualisée.

*Unanimité.*

## **VII. QUESTIONS DIVERSES**

### 1. Informations sur l'urbanisme

#### a. Permis de construire

Olivier Macabet a déposé un permis de construire le 12/06/2013 pour la construction d'un hangar agricole, St Laurent, zone A. Accordé le 02/10/2013.

Jurgen Dewion a déposé un permis de construire le 21/08/2013 pour un abri de jardin et un abri garage, chemin de Saint Claude, zone Ub. Accordé le 29/10/2013.

Bernard Bonfond a déposé un permis de construire le 12/09/2013 pour la rénovation d'une habitation et la création d'une piscine, Saint Laurent, zone Nh. Accordé le 29/10/2013.

#### b. Déclaration préalable

Marc Bigand a déposé une déclaration préalable le 11/10/2013 pour un agrandissement de fenêtre, Le Pigeonnier, zone Uba. En cours d'instruction.

#### c. Levée du droit de préemption urbain

Le maire informe le conseil qu'il a levé le droit de préemption urbain sur :

- la parcelle cadastrée E 430, située au Devès, appartenant aux Consorts Pauthenier, au profit de M. et Mme Duche Gérard.
- la parcelle cadastrée D 496, située au Rocquas, appartenant M. et Mme Mack Marc, au profit de M. et Mme Dieu Jacques.

### 2. Point sur l'urbanisme

Aurélie Monteil explique que le cabinet Agir en Ville devait travailler sur la notice de présentation du PLU et que malgré les modèles envoyés, le travail rendu ne répond pas aux attentes. Aurélie Monteil va donc réécrire la notice.

### 3. Signalétique

Olivier Sac a reçu le conducteur de travaux et la commerciale de Lacroix Signalisation pour les petites choses qui ne convenaient pas suite à la mise en place de la 2<sup>ème</sup> tranche.

Les modifications sur les panneaux de chemin seront à leur charge, car il s'agit d'une erreur de leur part (oubli de l'inscription « commune de Villedieu »).

Olivier Sac explique qu'il faudrait rajouter un panneau au carrefour de la route de Mirabel avec les indications pour le domaine Denis Tardieu, la Ferme des Arnaud et la Magnanarié. Cela coûterait environ 1 475 €. Les lames seront facturées aux personnes selon leur accord.

#### 4. Chemin de la Gardette Est (desservant Caroline Nancy)

Suite aux orages, le chemin est parti sur la route départementale. Ce chemin est en partie communal, sur 1,50 mètre de large. L'autre moitié appartient à Caroline Nancy et Pierre Dieu y a un droit de passage sur la totalité. Jean-Laurent Macabet va aller voir les travaux à faire et fera un compte-rendu lors d'un prochain conseil municipal.

#### 5. Divers

- Pour la réfection du skate-park, Pierre Meffre, Président de la Copavo va essayer de faire financer 8 000 € par l'intercommunalité.
- Pierre Arnaud fait part de l'enlèvement des voitures en stationnement gênant route de Roaix.
- Réfection de la Grand' Rue : une réunion a lieu jeudi 7 novembre pour planifier les travaux avec la SAUR, le Conseil Général et le syndicat RAO.
- L'association des amis de la chapelle St Laurent est créée, leur 1<sup>ère</sup> assemblée générale aura lieu le 26 novembre prochain.
- Colis des Aînés : Madame Beloeil n'est pas d'accord pour que les enfants de l'école fassent un spectacle de Noël comme l'an dernier. L'amicale laïque proposait d'organiser un spectacle pour les enfants, mais cela coûterait trop cher. La chorale adulte de l'association « Les cahiers vagabonds » est d'accord de chanter et l'institutrice de maternelle peut aussi faire faire quelques choses aux petits. Aurélie Monteil va voir ce qu'il est possible d'organiser.
- Logement au-dessus de l'école : il a été attribué à Monsieur et Madame Bouzelmat qui entreront dans le logement le 15 novembre.
- Pour la finale du festival des soupes le 15 novembre à Vaison-la-Romaine, Pierre Arnaud informe le conseil qu'il sera absent. Il convient ce jour-là de tenir un stand avec les produits du village et de défiler dans les rues, en fonction du temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.